

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT CINQ

Le 16 janvier 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 9 janvier 2025

Présents : M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc (arrivé à 19h15), Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain (arrivé à 19h24), M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc (arrivé à 19h10), Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41    Nombre de présents : 33    Nombre de votants : 39

Excusés : M. GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, M. MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole, M. GODINOT Alain, Mme VAGINAY Héléne, M. DESBENOIT Bernard, Mme LEBLANC Florence.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M. MATRAY Jean-Luc, M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme VAGINAY Héléne à M. VALORGE René, M. DESBENOIT Bernard à Mme GASDON Christine, Mme LEBLANC Florence à Mme LEBEAU Colette.

Election d'un secrétaire de séance : M. FAYOLLE Jean (Briennon).

**N°2025/N°002**

**OBJET : AUTORISATION D'ENGAGER LIQUIDER ET MANDATER DES  
DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ENFANCE  
JEUNESSE**

Monsieur le Président explique que dans l'attente du vote des budgets primitifs 2025, au Conseil Communautaire peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater les investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés en 2024 (article L 1612-1 du CGCT). Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité, il est demandé aux membres du conseil communautaire d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de certaines dépenses d'investissement.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget enfance jeunesse dans la limite du quart des investissements budgétés en 2024 comme suit

**Programme 15 Véhicules**

**Compte 21828 + 12 000 €**

**Programme 13 Matériel informatique**

**Compte 21838 + 2 000 €**

Le Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Briennon  
M Jean FAYOLLE

Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
042-200035202-20250116-2025-002-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 20/01/2025  
Publication : 20/01/2025

